

Pièces à joindre

Je déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Pour bénéficier de la subvention le demandeur devra introduire auprès du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Diekirch les informations suivantes :

- le prénom et le nom du requérant ;
- la date de l'achat après le 01 janvier 2023 ;
- le prix d'achat HTVA.
- Une copie de la facture acquittée se rapportant aux travaux.
- une copie de la prime accordée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable est à joindre obligatoirement.
- les bénéficiaires de la prime doivent être domiciliés sur le territoire de la Ville de Diekirch à la date de l'acquisition et de la demande.
- la subvention ne peut être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire.
- un relevé d'identité bancaire (RIB) est à joindre obligatoirement.

Signature

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

_____ LE _____ SIGNATURE _____

Réservé à la commune

Calcul de la subvention	Article budgétaire	Montant alloué
<input type="checkbox"/> Travaux d'isolation	4/590/240000/23040	
<input type="checkbox"/> Mise en place PV	4/590/240000/23038	
<input type="checkbox"/> Mise en Place PAC	4/590/240000/23039	